



**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 8 novembre 2022 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller  
Monsieur Kim Comeau, conseiller  
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

**1. ORGANISATION (01)**

**2022-11-294 1.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)**

IL EST proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 novembre 2022 avec l'ajout des points suivants:

- 3.3 "Dossier de l'employé - Martine Sauvé - Directrice par intérim - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Embauche (03-2000/S0001)";
- 4.6 "Mise à niveau des serveurs - Achat de licences - Financement (04-1150)".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-295 1.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 11 OCTOBRE 2022 À 19 H 30 - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

IL EST proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 octobre 2022 à 19 h 30 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-296 1.3. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 1ER NOVEMBRE 2022 À 18 H 45 - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

IL EST proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1er novembre 2022 à 18 h 45 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-297 1.4. SÉANCES EXTRAORDINAIRES - NOTIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION PAR UN MOYEN TECHNOLOGIQUE - CONSENTEMENT (01-2120)**

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 49, sanctionné en novembre dernier, permet dorénavant qu'une séance extraordinaire du conseil puisse être convoquée en notifiant les membres par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01), compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'il faut d'abord que les élus municipaux consentent à recevoir ces avis de convocation par courriel, en précisant l'adresse à utiliser.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

QUE tous les membres du conseil consentent à recevoir, pendant la durée entière de leur mandat actuel, les avis de convocation aux séances extraordinaires par courriel à l'adresse qu'ils ont indiquée dans le formulaire à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Dépôt 1.5. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL - DÉPÔT (01-2150)**

DÉPÔT par les membres du conseil ci-après nommés de leur déclaration des intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2):

- Monsieur le maire Pierre Séguin;
- Mesdames les conseillères Nancy Pelletier et Gabrielle Labbé;
- Messieurs les conseillers Marc Deslauriers, Pierre-Yves L'Heureux, Kim Comeau et Denis Ladouceur.

**2022-11-298 1.6. MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉSIGNATION (01-2170)**

IL EST proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE DÉSIGNER la conseillère Nancy Pelletier à titre de mairesse suppléante et de substitut à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 9 novembre 2022 au 14 mars 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-299 1.7. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES - DEMANDE DE RECONNAISSANCE - ANNÉE 2023 (01-2730)**

CONSIDÉRANT les demandes de reconnaissance et de soutien déposées dans le cadre du volet "Organismes" de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse de chacun des dossiers selon les critères d'admissibilité définis dans la politique;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ACCORDER le statut d'organisme reconnu ainsi que le soutien s'y rapportant dans le cadre du volet "Organismes", pour l'année 2023, aux organismes suivants:

- Association de baseball La Presqu'île;
- Association de basketball de l'île Perrot (CBO);
- Association des Filles de l'île, balle-molle féminine mineure;
- Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil;
- Club de patinage de vitesse Trois-Lacs;
- École de danse Île-Perrot Studio Danse VIP;
- Groupe scout de l'île Perrot (District Sud-Ouest) inc.;
- Les Skieurs de l'île inc.;
- Petite Ligue des Trois-Lacs;
- Ringuette Les 4 Cités.

D'ACCORDER le statut d'organisme reconnu ainsi que le soutien s'y rapportant dans le cadre du volet "Organismes", à l'exception du financement des inscriptions, pour l'année 2023, aux organismes suivants:

- Bureau des services - Région 87 (Alcooliques anonymes);
- Association des personnes d'origine africaine et caribéenne;
- Centre du bénévolat Vaudreuil-Soulanges (CAB L'Actuel);
- Corporation de développement communautaire Vaudreuil-Soulanges;
- Centre de femmes La Moisson;
- Centre prénatal et jeunes familles;
- Club Âge d'or Ville Île-Perrot inc.;
- Comité jeunesse La Presqu'île;
- Ligue des cadets de l'air du Canada (Québec et Vallée de l'Outaouais) - Escadron 867 - Vaudreuil-Dorion;
- Club de soccer FC Trois-Lacs inc.;
- Hébergement d'urgence violence conjugale, Vaudreuil-Soulanges (La Passerelle);
- Basketball adulte VIP;
- Ensemble vocal Les Enchanteurs inc.;
- Réseau anglophone de la communauté de Châteauguay (MWCN);
- Les Repas partagés;
- Société d'horticulture environnementale de l'île Perrot;
- Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot;
- Troupe de théâtre Les Philanthropes;
- COMQUAT inc.;
- Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges.

D'AUTORISER le coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou en son absence le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer au nom de la Ville les ententes avec les organismes de service ci-dessus mentionnés.

DE MANDATER le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à négocier une entente particulière avec les organismes mandataires suivants:

- Club aquatique de Ville de L'Île-Perrot;
- Théâtre de l'île Perrot.

D'ABROGER toute résolution inconciliable ou contraire à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-300 1.8. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES - PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC - PLACE DE LA MÉMOIRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (01-2790)**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'aménager un lieu commémoratif à l'intersection du Grand Boulevard et du boulevard Perrot, qui portera le nom "Place de la Mémoire";

CONSIDÉRANT le volet 2 du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public visant à soutenir l'implantation et l'expansion d'aménagements publics et communautaires sur le territoire public, comme un lieu commémoratif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public pour le projet "Place de la Mémoire".

QUE monsieur Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint, soit autorisé à agir, au nom de la Ville, dans le cadre de cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-301 1.9. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES - ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (OSBL) - ADHÉSION (01-7520)**

CONSIDÉRANT que des organismes sans but lucratif (OSBL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité afin d'aider les OSBL;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres mené par l'UMQ en avril 2022, un contrat a été adjugé à BFL Canada pour la période 2022-2027 afin d'offrir une couverture complète en assurance de dommages à des conditions et prix avantageux aux OSBL reconnus par les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Ville désire joindre ce regroupement pour permettre aux OSBL œuvrant sur son territoire et auprès de ses citoyens de profiter de cette couverture d'assurance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

DE JOINDRE le regroupement de l'UMQ pour permettre aux OSBL reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien de la Ville d'obtenir une couverture complète en assurance de dommages auprès du courtier BFL Canada à des conditions et prix avantageux.

D'AUTORISER le coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 2. COMMUNICATIONS (02)

### 3. RESSOURCES HUMAINES (03)

#### Dépôt 3.1. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT (03-2000/S0001)

DÉPÔT par la directrice générale de la liste des mouvements de personnel pour la période du 12 octobre au 8 novembre 2022, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

#### 2022-11-302 3.2. LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - DÉPÔT ET APPROBATION (03-2000/S0001)

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 12 octobre au 8 novembre 2022 comme elles figurent sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 2022-11-303 3.3. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - MARTINE SAUVÉ - DIRECTRICE PAR INTÉRIM - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels présents au sein du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Martine Sauvé, en date 28 novembre 2022, au poste de directrice par intérim au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec madame Sauvé pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 4. RESSOURCES FINANCIÈRES (04)

#### Dépôt 4.1. ÉTATS COMPARATIFS - EXERCICE 2022 - DÉPÔT (04-1150)

DÉPÔT par la directrice des finances et trésorière des états comparatifs au 30 septembre 2022, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**2022-11-304 4.2. ASSOCIATION DES PERSONNES D'ORIGINE AFRICAINE ET CARIBÉENNE - PROJET DANS LE CADRE DU MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS 2023 - SUBVENTION (04-3200)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soutien a été déposée par l'Association des personnes d'origine africaine et caribéenne pour célébrer l'évènement "Notre histoire en partage" à l'occasion du Mois de l'histoire des noirs 2023;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le cadre du volet "Projets spéciaux" de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville et que les procédures qui y sont prévues ont été suivies;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCORDER un soutien financier de 3 000 \$ à l'Association des personnes d'origine africaine et caribéenne pour la réalisation du projet "Notre histoire en partage", avec les conditions suivantes:

- Que la fête traditionnelle qui clôturera l'évènement se tienne sur le territoire de la ville;
- Qu'un rapport de fin de projet soit remis à la Ville.

D'AUTORISER le coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer une lettre de soutien du projet selon les conditions énoncées dans la présente résolution.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-710-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-305 4.3. BOUGEBOUGE - MARATHON BOUGEBOUGE ÎLE PERROT 2023 - SUBVENTION (04-3200)**

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'organisme sans but lucratif BougeBouge pour la tenue d'un marathon sur une partie du territoire de L'Île-Perrot en date du 7 mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'organisme a démontré son impact sur les résidents du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ACCORDER une subvention de 6 000 \$ à BougeBouge pour l'organisation de l'évènement "Marathon BougeBouge Île Perrot 2023", avec les conditions suivantes:

- Que l'organisme fournisse l'ensemble de la documentation demandé par la Ville pour ce type de demande;
- Que la section du signet publicitaire réservée à la Ville contienne le visuel du VIP en Blues.

QU'une autre activité se tienne dans le parc des Citoyens, le long du parcours, pendant le marathon.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-710-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-306 4.4. DIOCÈSE DE VALLEYFIELD - SOUPER ANNUEL DU PRÊT D'HONNEUR 2022 - DON (04-3200)**

CONSIDÉRANT qu'aura lieu le 19 novembre prochain le 65e souper annuel du Prêt d'Honneur au centre communautaire Wilson à Coteau-du-Lac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCORDER un don de 50 \$ au Diocèse de Valleyfield dans le cadre du 65e souper annuel du Prêt d'Honneur.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-307 4.5. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - OCTOBRE 2022 (04-3750)**

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois d'octobre 2022 totalisant 1 676 539,21 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-308 4.6. MISE À NIVEAU DES SERVEURS - ACHAT DE LICENCES - FINANCEMENT (04-1150)**

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau des serveurs prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER une dépense de 11 030 \$ nette de ristourne pour procéder à l'achat de licences pour Windows Server 2022 requises pour la mise en place de nouveaux serveurs virtuels.

D'AUTORISER l'emprunt des sommes nécessaires à même le fonds de roulement pour un terme de 5 ans débutant l'année qui suit celle de la dépense ainsi que le transfert de ces sommes au poste budgétaire 22-132-09-100.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**5. RESSOURCES MATÉRIELLES (05)**

**6. RESSOURCES IMMOBILIÈRES (06)**

**7. LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES (07)**

**2022-11-309 7.1. APPLICATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU DÉLIVRANCE DE CONSTATS - OFFICIERS DÉSIGNÉS - SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-12-355 (07-2500)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2021-12-355 concernant les officiers désignés pour l'administration, l'application et la délivrance de constats d'infraction pour certains règlements municipaux afin d'ajouter un règlement à la liste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

DE MODIFIER la résolution numéro 2021-12-355 en insérant, après la puce "Règlement 621 - Aire d'exercice pour chiens", la suivante:

- Règlement 633 - Utilisation de l'eau potable

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-310 7.2. POURSUITE JUDICIAIRE - USAGE DÉROGATOIRE AU 20, GRAND BOULEVARD - MANDAT À DUNTON RAINVILLE (07-5500)**

CONSIDÉRANT qu'une mise en demeure a été envoyée à l'attention du propriétaire de l'immeuble sis au 20, Grand Boulevard (ci-après "l'Immeuble") afin d'accéder au bâtiment;

CONSIDÉRANT le refus d'accès à l'Immeuble par son propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'une demande introductive d'instance en ordonnance d'injonction interlocutoire a été déposée par la Ville afin d'ordonner au propriétaire de l'Immeuble de permettre une visite complète de l'Immeuble par l'un de ses représentants;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Ville se sont rendus sur les lieux et ont procédé à l'inspection de l'Immeuble;

CONSIDÉRANT que cette inspection a notamment permis de constater un usage dérogatoire d'hébergement de données;

CONSIDÉRANT la mise en demeure envoyée au propriétaire de l'Immeuble lui demandant de cesser cet usage dérogatoire;

CONSIDÉRANT l'absence de réponse du propriétaire de l'Immeuble;

CONSIDÉRANT les tentatives de visites par les représentants de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE DONNER un mandat à la firme Dunton Rainville pour présenter une demande introductive d'instance en cessation d'usage dérogatoire devant la Cour supérieure à l'égard de l'immeuble sis au 20, Grand Boulevard.

D'AUTORISER le paiement de tous les honoraires, débours et autres dépenses inhérents à ce mandat et d'approprier les sommes nécessaires à même le surplus.

D'AUTORISER le transfert des sommes déjà engagées en 2022 pour tous les honoraires, débours et autres dépenses inhérents à ce dossier du surplus vers le poste budgétaire 02-121-00-412.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-311 7.3. CONTRAT DE SERVICE - GBI EXPERT-CONSEIL - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC (07-9200)**

CONSIDÉRANT la demande de prix numéro DP-2022-22-ST et les offres reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADJUGER un contrat de services professionnels à l'entreprise GBI Expert-Conseil inc. visant la réhabilitation de conduites d'aqueduc par technique de gainage sur divers tronçons intégrés, au coût de 56 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre datée du 12 octobre 2022.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 58 793 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-312 7.4. CONTRAT DE SERVICE - PATRIARCHE ARCHITECTURE - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS (07-9200)**

CONSIDÉRANT la demande de prix numéro DP-2022-04-DG et les offres reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ADJUGER un contrat de services professionnels à l'entreprise Patriarche Architecture inc. visant la préparation du programme fonctionnel et technique pour la nouvelle caserne du Service de sécurité incendie, au coût de 48 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre datée du 3 novembre 2022.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 50 394 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 22-00-311-400.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-313 7.5. CONTRAT DE SERVICE - PONTON GUILLOT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD PERROT, ENTRE LE GRAND BOULEVARD ET LA 2E AVENUE (07-9200)**

CONSIDÉRANT la demande de prix numéro DP-2022-23-ST et les offres reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADJUGER un contrat de services professionnels à la firme Ponton Guillot inc. visant le réaménagement du boulevard Perrot, entre le Grand Boulevard et la 2e Avenue, afin d'y permettre la circulation à double sens, au coût de 63 500 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre datée du 12 octobre 2022.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 66 667,06 \$ nette de ristourne.

D'AUTORISER l'appropriation des sommes nécessaires à même le surplus ainsi que le transfert de ces sommes au poste budgétaire 22-350-00-400.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**8. RESSOURCES INFORMATIONNELLES (08)**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (10)**

**10. TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER (20)**

**11. GESTION DU TERRITOIRE (30)**

**2022-11-314 11.1. 227, GRAND BOULEVARD - ZONE C-34 - PIIA - ENSEIGNES POUR LE COMMERCE "ME KEVEN MATHIEU, NOTAIRE" (30-8000)**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour l'installation de trois enseignes, soit une murale et deux sur vitrage, pour le commerce "Me Keven Mathieu, notaire" sis au 227, Grand Boulevard, dans la zone C-34;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et que les procédures qui y sont prévues ont été suivies;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'APPROUVER le PIIA pour l'installation de trois enseignes, soit une murale et deux sur vitrage, pour le commerce "Me Keven Mathieu, notaire" sis au 227, Grand Boulevard, dans la zone C-34.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-315 11.2. 291, 20E AVENUE - ZONE H-62 - PIIA - NOUVELLE CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES (30-8000)**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour la construction de deux nouvelles habitations unifamiliales jumelées de deux étages avec garages intégrés au 291, 20e Avenue, dans la zone H-62;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et que les procédures qui y sont prévues ont été suivies;

CONSIDÉRANT que les critères suivants de l'article 2.2.6.1 du règlement sur les PIIA ne sont pas respectés:

- Les critères 1 et 2 de l'objectif 1;
- Les critères 1, 3 et 4 de l'objectif 2;
- Le critère 2 de l'objectif 3;
- Le critère 1 de l'objectif 4;
- Le critère 3 de l'objectif 5.

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE REFUSER le PIIA pour la construction de deux nouvelles habitations unifamiliales jumelées de deux étages avec garages intégrés au 291, 20e Avenue, dans la zone H-62.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-316 11.3. 291, 20E AVENUE - LOT 1 576 212 - FRAIS DE PARC - PROJET DE LOTISSEMENT (30-6200)**

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement du lot 1 576 212 situé sur la 20e Avenue dans le but de créer deux nouveaux lots portant les numéros 6 448 813 et 6 448 814;

CONSIDÉRANT les conditions préalables à l'approbation d'une opération cadastrale relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels prévues au Règlement sur les permis et certificats de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

QUE le propriétaire du lot 1 576 212 verse à la Ville une somme de 14 700 \$ aux fins de frais de parc, représentant 10 % de la valeur du terrain à lotir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2022-11-317 11.4. PARC DES GÉNÉRATIONS - CONTRÔLE DES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PHASE 2) - LETTRE D'APPUI ET SUBVENTION POUR LE COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT (30-9720)**

CONSIDÉRANT le projet "Contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes au parc des Générations de L'Île-Perrot - Phase 1" que le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a déposé au Fonds d'action Saint-Laurent (FASL) dans le cadre du Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à restaurer le milieu naturel du parc en réduisant l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes telles que le nerprun et la renouée du Japon;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP désire poursuivre avec la phase 2 du projet, qui comprendra un contrôle des plantes envahissantes restantes ainsi qu'une étape de restauration par la plantation d'espèces végétales indigènes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du projet "Contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes et restauration du parc des Générations de L'Île-Perrot - Phase 2" que le Comité ZIP a déposé au FASL dans le cadre du Programme;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite donner son appui au projet afin que les efforts de contrôle se poursuivent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'AUTORISER le maire à signer la lettre d'appui de la demande de financement du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent quant à la phase 2 du projet de contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes dans le parc des Générations.

DE CONFIRMER, par le fait même, que la Ville participera en nature dans la coordination du projet ainsi que dans la gestion des résidus d'une valeur évaluée à 2 000 \$ et contribuera 2 000 \$ en espèce pour couvrir, entre autres, l'achat de plantes indigènes.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-470-00-528.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 12. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ (40)

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 08 à 20 h 26.

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance levée à 20 h 26.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 13 DÉCEMBRE 2022

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE